

PRIX DU ROMAN D'ESPIONNAGE - AMICALE DES ANCIENS DES SERVICES SPÉCIAUX

Les éditions Konfident s'associent à La Manufacture de livres et à l'Amicale des anciens des services spéciaux de la Défense nationale (AASSDN) pour créer le premier prix littéraire récompensant une fiction en langue française ayant trait à la guerre secrète (renseignement et opérations spéciales) reçue sous la forme d'un manuscrit.

Pour cette première année, le jury, composé de onze membres, anciens des services spéciaux, spécialistes du renseignement et personnalités du monde des lettres, présidé par Alain Juillet, président de l'AASSDN, se réunira au mois de mai 2023. La remise du prix aura lieu en octobre 2023, un peu avant la parution du texte primé en librairie.

JURY

Président : Alain Juillet, président de l'AASSDN, haut responsable chargé de l'intelligence économique (2003-2009), directeur du renseignement de la DGSE (2002-2003)

Secrétaire général : Léonard Lièvre, éditeur (Konfident)

Hedy Belhassine, membre de l'AASSDN

Éric Bucquet, général de corps d'armée, directeur de la DRSD (2018- 2022), directeur des opérations de la DGSE (2012-2018)

Elsa Delachair, éditrice (10/18), auteur et documentariste

Pierre Fourniaud, éditeur (La Manufacture de livres)

Sophie Keromnes, libraire (Fnac Montparnasse)

Sébastien Laurent, historien, professeur des universités, spécialiste du renseignement

Ange Mancini, coordinateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (2011-2013), chef du Raid (1985-1990)

François Mermet, général d'armée aérienne, directeur de la DGSE (1987-1989)

Romain Slocombe, romancier

RÈGLEMENT

Article 1

Le « PRIX DU ROMAN D'ESPIONNAGE - AMICALE DES ANCIENS DES SERVICES SPECIAUX », créé en 2023 récompense chaque année un roman adressé aux organisateurs sous la forme d'un manuscrit inédit écrit par un auteur de langue française.

Article 2

Le jury délibère en tenant compte des qualités littéraires du manuscrit, de la densité des personnages, de l'originalité et de la cohérence de l'intrigue, mais aussi du travail

documentaire réalisé afin de respecter la réalité de la guerre secrète sous ses différentes formes.

Article 3

Le Prix est remis au lauréat au cours d'une cérémonie à laquelle sont conviés l'ensemble des médias et des hautes personnalités.

Le manuscrit retenu est publié tous les ans par les éditions La Manufacture de livres et Konfident.

Article 4

Le jury est composé de 11 membres, anciens des services spéciaux et personnalités du monde des lettres (écrivains, libraires, critiques littéraires, éditeurs etc.), renouvelables pour partie chaque année.

Il est présidé par le président de l'AASSDN.

Article 5

Les manuscrits doivent être expédiés par messagerie électronique sous format PDF ou Word, à l'adresse : prix.roman.espionnage@gmail.com

Article 6

Le secrétariat général du Prix établit une sélection parmi les manuscrits reçus et la soumet aux membres du jury.

Article 7

En déposant leur manuscrit, les auteurs s'engagent à ne pas proposer leur œuvre à un autre éditeur avant d'avoir reçu une réponse de la part du secrétariat général du Prix. Tout manuscrit ayant fait l'objet d'une auto-édition ne pourra être retenu.

Article 8

Il est possible de concourir chaque année, mais un candidat ne peut présenter une seconde fois un même manuscrit.

Un lauréat ne peut concourir une seconde fois.

Article 9

Le dépôt d'un ou plusieurs manuscrits vaut adhésion au présent règlement.